

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2019
Date de convocation : 17 octobre 2019

**Département
de la Moselle**

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

**Arrondissement
de Thionville**

**Conseillers présents ou
représentés : 13**

Sous la présidence de Monsieur Rémi SCHWENCK, maire.

**Présents : MM. SCHWENCK, HANDRICK, LOGNON, KIEFFER, VERCELLINO,
WUTTKE, KEILMANN
Mmes BOCK, BRUDERMANN, LONG**

**Absent(es) excusé(es) : M. MULLER qui a donné procuration à M. LOGNON
Mme WOLSKI qui a donné procuration à Mme BOCK
M. ADAMY qui a donné procuration à M. SCHWENCK**

Absent(es) : M. CALME

**400. Adhésion au service de traitement des demandes d'occupation et
d'utilisation du sol de la Communauté de Communes Bouzonvillois 3
Frontières**

En décembre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Bouzonvillois 3 Frontières a décidé de maintenir et renforcer le service communautaire de traitement des demandes d'occupation et d'utilisation du sol. Cette décision l'a conduit à proposer, aux communes du Sierckois, qui confiaient jusqu'à présent ce service à la Communauté d'Agglomération Portes France Thionville (CAPFT), d'adhérer au nouveau service communautaire. Seules les communes d'Apach et Merschweiller n'ont pas accepté cette proposition. Les autres communes concernées ont, quant à elles, dénoncé la convention les liant à la CAPFT.

Au cours de 2019, le service communautaire s'est renforcé avec l'embauche d'un nouvel instructeur et la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG).

Un principe de permanence d'accueil du public, sur le Sierckois, a été acté. Les permanences se dérouleront, le mercredi et le jeudi, dans les locaux de la communauté à Rustroff.

Pour assurer un meilleur tuilage aux communes du Sierckois passant d'un service à l'autre, il est proposé d'anticiper l'adhésion du service communautaire au 1^{er} novembre 2019 (au moins pour les permis de construire), pour éviter une rupture dans le traitement des dossiers et d'éventuels retards, voire d'erreurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer au service communautaire de la Communauté de Communes Bouzonvillois 3 Frontières de traitement des demandes d'occupation et d'utilisation du sol ;
- d'autoriser le maire à signer la convention correspondante à cette adhésion et tout autre document relatif à la mise en œuvre de ce service.

Vote pour : 13

Abstentions : /

Vote contre : /

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2019
Date de convocation : 17 octobre 2019

401. Travaux de requalification de l'extrémité de la rue St Nicolas – Convention avec Orange

Le Maire présente au conseil municipal la convention relative à la dissimulation des réseaux d'Orange dans l'extrémité de la rue St Nicolas. Le document vise à définir les modalités juridiques et financières pour la réalisation de l'opération de dissimulation des réseaux aériens, propriété d'Orange.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention relative à l'enfouissement des réseaux d'Orange dans l'extrémité de la rue St Nicolas.

Vote pour : 13
Abstentions : /
Vote contre : /

402. Approbation de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire rappelle que la commune de RETTEL dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) depuis le 10 mai 2012, dont la dernière mise à jour date du 01/06/2017.

Il est rappelé que la commune de RETTEL s'est engagée dans l'élaboration d'un PCS afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour ce document est opérationnel et peut être consulté en Mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de la crise
- Cartes d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

Vote pour : 13
Abstentions : /
Vote contre : /

403. Prix de vente des terrains rue de Sierck, entre les n°41 et 47

Le Maire expose au conseil municipal les propositions d'achat formulées par divers acquéreurs potentiels pour les terrains cadastrés section 2 n°7, 8 et 9 d'une contenance totale de 3561 m², dont 1835 m² en zone UB et 1726 m² en zone N (non constructible).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre cet ensemble de terrain. Le prix de vente est fixé à 11 230 €/are, soit 400 000€ l'ensemble.

Le conseil municipal stipule que :

- l'ensemble sera soit vendu en lot unique soit en deux lots. Les frais d'arpentage et de division dans ce cas restants à la charge de la commune de RETTEL.

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2019
Date de convocation : 17 octobre 2019

- Les projets à bâtir devront être des maisons individuelles à raison d'une habitation par parcelle. Aucune division ne devra intervenir après la vente.

Le conseil municipal donne tous les pouvoirs au maire pour signer les actes de vente ainsi que tous les documents relatifs à cette cession.

Vote pour : 12

Vote contre : /

Absentions : 1 (M. VERCELINO)

Pour copie conforme
Rettel, le 28/10/2019
Le Maire,
Rémi SCHWENCK